

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

3 FÉVRIER 2010

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituelle des séances, mercredi le 3 février 2010. Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers : Maurice Chamberland Ginette Boily, Monique Gravel, Raynald Godin, Gilles Gaudreault et Cajetan Guay sous la présidence de son honneur le maire Monsieur Bernard Maltais.

1. CONSTATATION DU QUORUM.

Le maire, Monsieur Bernard Maltais constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 19h.

2010-02-01

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

Ordre du jour

1. Constatation du quorum.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier et de la séance extraordinaire du 20 janvier 2010.
4. Approbation des comptes à payer.
5. Avis de motion relatif au prolongement du chemin Tremblay pour un développement domiciliaire (règlement d'emprunt).
6. Amendement à la résolution #2010-01-23 et # 2010-01-24 relatives au programme PRECO et résolution pour la recommandation de Roche au MTQ.
7. Résolution pour l'appel d'offres – prolongement du chemin Tremblay.
8. Résolution pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local MTQ.
9. Vente pour taxes impayées.
10. Résolution pour le versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques.
11. Demande de subvention pour le réseau routier 2010.
12. Demande pour le programme de placement Carrière-Été 2010.
13. Délégation de pouvoir au maire et à la directrice générale.
14. Estimé reçu des Alarmes Charlevoix inc. pour le système d'alarme du centre récréatif.
15. Formation de la directrice générale.
16. Congrès de l'inspecteur municipal les 22-23 et 24 avril 2010.
17. Congrès du directeur des incendies les 22-23-24 et 25 mai 2010.
18. Correspondance :
19. Divers : a)

- b)
- c)
- 20. Période de questions.
- 21. Levée de la séance.

2010-02-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL.

Sur proposition de Monsieur Maurice Chamberland, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire 13 janvier 2010 tel que rédigé.

2010-02-03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL.

Sur proposition de Madame Ginette Gravel, appuyé de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 janvier 2010 tel que rédigé.

2010-02-04

4. APPROBATION DES COMPTES À PAYER.

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de Madame Ginette Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer incluant les salaires du mois de janvier 2010, pour les chèques # C1000001 au # C1000074 ainsi que les numéros 11000060 et 11000061, au montant cent quatorze mille sept cents soixante-sept dollars et trente-six cents (114 767.36\$) présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière sont acceptés et payés.

2010-02-05

5. AVIS DE MOTION.

Le conseiller Madame Ginette Boily donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, un règlement sera adopté relatif au prolongement du chemin Tremblay pour un développement domiciliaire. Les travaux d'infrastructures (voirie municipale, aqueduc, égout sanitaire et pluvial, pavage, chaîne de trottoirs, éclairage, etc...) ainsi qu'un emprunt à long terme. Une copie de ce règlement fut remise séance tenante à chacun des membres du Conseil présents et sera acheminée, immédiatement après la séance, à chacun des élus absents afin d'être dispensé d'en faire lecture lors de son adoption.

2010-02-06

6. AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION # 2010-01-23 RELATIVE AU MANDAT DE ROCHE, INGÉNIEURS – CONSEILS POUR LE PROGRAMME PRECO.

ATTENDU que la résolution # 2010-01-23 doit être amendée pour y ajouter: **que la municipalité s'engage à faire parvenir au MDDEP, à la fin des travaux,**

une attestation de conformité signé d'un ingénieur, en relation avec l'autorisation qui aura été accordée;

ATTENDU que la résolution doit se lire comme suit:

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs désire réaliser son projet de renouvellement de la conduite d'eau potable et la conduite d'égout sanitaire situées sur la rue Principale (entre RP1A et PP-1) sur une longueur de 170 mètres linéaires;

CONSIDÉRANT QUE Roche Ltée Groupe-conseil a préparé les plans et devis pour des travaux d'aqueduc et d'égout de part et d'autre de ce tronçon;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été déposée auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le « Programme de renouvellement des conduites (PRECO) »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Ginette Boily, appuyé par Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE Roche Ltée Groupe-conseil soit mandaté pour préparer les plans et devis pour le projet pour un montant total de 19 000\$ (excluant les taxes);

QUE Roche Ltée Groupe-conseil soit autorisé à présenter la demande d'autorisation au MDDEP dans le cadre du projet.

QUE la municipalité s'engage à faire parvenir au MDDEP, à la fin des travaux, une attestation de conformité signée d'un ingénieur, en relation avec l'autorisation qui aura été accordée.

2010-02-07

AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION # 2010-01-24 RELATIVE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (PROGRAMME PRECEO), TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT DOMESTIQUE SUR LE RUE PRINCIPALE (ENTRE RPIA ET PP-1).

ATTENDU que la résolution # 2010-01-24 est amendée et doit se lire comme suit :

CONSIDÉRANT QUE le plan d'intervention exigé dans le cadre du transfert aux municipalités d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec, a été accepté par le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité demande une subvention dans le cadre du programme PRECO afin de réaliser son projet de remplacement d'une conduite d'égout sanitaire située sur la rue Principale (entre RP1A et PP-1) sur une distance de 170 mètres linéaires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Raynald Godin, appuyé par Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière au Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme PRECO pour la réalisation des travaux de son projet de renouvellement d'une conduite d'égout sanitaire sur la rue Principale (entre

RP1A et PP-1) et mandate la firme Roche ltée Groupe-conseil à compléter la demande en son nom.

2010-02-08

TRAVAUX CONJOINTS ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS (PROGRAMME PRECO) ET LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ) DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT DOMESTIQUE SUR LA RUE PRINCIPALE (ENTRE RP1A ET PP-1).

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé une subvention dans le cadre du programme PRECO afin de réaliser son projet de remplacement d'une conduite d'égout sanitaire située sur la rue Principale (entre RP1A et PP-1) sur une distance de 170 mètres linéaires et qu'elle a reçu une réponse positive;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté la firme Roche ltée Groupe-conseil pour réaliser les plans et devis de la partie municipale de ce projet (résolution 2010-01-24);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Monique Gravel, appuyé par Madame Ginette Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil recommande au responsable du MTQ, de mandater la firme Roche ltée Groupe-conseil pour réaliser leur partie ingénierie afin de réaliser conjointement lesdits travaux.

2010-02-09

7. APPEL D'OFFRES – PROLONGEMENT DU CHEMIN TREMBLAY.

ATTENDU que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs projette de prolonger le chemin Tremblay afin de rendre disponible neuf (9) nouveaux terrains résidentiels;

ATTENDU que l'adjudication du contrat de réalisation de ces travaux requiert la publication d'un appel d'offres public, dans un journal et via un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec (SE@O);

ATTENDU que la firme DESSAU a reçue le mandat par la municipalité de préparer les documents d'appel d'offres requis pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Ginette Boily, appuyé par Monsieur Maurice Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la firme DESSAU à prendre les dispositions nécessaires, pour la publication des appel d'offres pour le prolongement du chemin Tremblay.

QUE cet appel d'offre se lit comme suit :

Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs

Prolongement du chemin Tremblay
Aqueduc, égouts, voirie et éclairage

APPEL D'OFFRES

La Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs demande des soumissions pour des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage sur environ 150 mètres sur le chemin Tremblay.

Les plans, devis et formule de soumission peuvent être obtenus à **compter du 8 février 2010**, au bureau de :

DESSAU

1260, boul. Lebourgneuf, bureau 250

Québec (Québec) G2K 2G2

Tél. : (418) 626-1688

Les documents de soumission seront fournis aux intéressés moyennant un dépôt de 100,00\$ (toutes taxes incluses) non remboursable, fait au nom de **DESSAU**.

Pour être considérée, toute soumission devra :

- 1) être conforme aux plans, devis et documents de soumission et être présentée sur les formules officielles du projet P025313-320;
- 2) être accompagnée d'un chèque visé pour un montant d'au moins 10 % du prix de soumission et fait à l'ordre de « **la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs** » ou d'un cautionnement de soumission du même montant émis en faveur de « **la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs** » par une compagnie autorisée à se porter caution judiciaire et autres garanties exigées;
- 3) être remise **avant 11h, le 23 février 2010**, à l'édifice municipal de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, 119 rue Principale, Saint-Aimé-des-Lacs (Québec) G0T1S0.

Les soumissions seront ouvertes le même jour après 11h00.

La municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions qui lui seront présentées et n'encourra aucune obligation, poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires à la suite de telles décisions. Elle se réserve également le droit de retrancher ou ajouter du contrat certaines parties ou quantités.

2010-02-10

8. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL, COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS.

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 11 813\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2009;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** dument complétée.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame Ginette Boily, appuyé par Monsieur Maurice Chamberland et résolu et adopté à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs de Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2010-02-11

9. VENTE POUR TAXES IMPAYÉES.

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs fasse parvenir à la MRC de Charlevoix-Est, la liste des personnes qui n'ont pas payé leurs taxes 2009 pour que la dite MRC puisse faire vendre les immeubles et les biens-fonds pour la perception de ces taxes.

2010-02-12

10. VERSEMENT À UN TIERS DE LA TAXE SUR LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES.

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créé conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la Loi sur la fiscalité municipale et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

ATTENDU QUE la Municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible;

Il est proposé par Madame Ginette Boily, appuyé par Monsieur Maurice Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible, à la MRC de Charlevoix-Est dont le siège social est au 172, boul. Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1G1 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipale qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

2010-02-13

11. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RÉSEAU ROUTIER.

ATTENDU QUE les travaux suivants sont à effectuer :

- Chemin du lac Nairne : réfection du chemin, fossés, ponceau;
- Chemin Pied-des-Monts : fossés, gravier;
- Rang St-Thomas : fossés, gravier, ponceau;

- Chemin du lac Pied-des-Monts : fossés, gravier, ponceau;
- Chemin Imbeault : fossés, gravier, ponceau;

ATTENDU QUE le coût relié à ces travaux est de 20 000\$;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas les budgets nécessaires pour effectuer ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Ginette Boily, appuyé par Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs demande au ministère des Transports une aide financière pour les travaux ci-haut mentionnés.

2010-02-14

12. DEMANDE POUR LE PROGRAMME DE PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ 2010.

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs accepte la responsabilité du projet présente dans le cadre du « PROGRAMME CARRIÈRE-ÉTÉ 2010 ». Que Monsieur Bernard Maltais, maire, et/ou Madame Suzanne Gaudreault, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont mandatés pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs à signer tous les documents relatifs à cette demande.

2010-02-15

13. DÉLÉGATION DE POUVOIR AU MAIRE ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.

Sur proposition de Monsieur Maurice Chamberland, appuyé de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déléguer au maire et à la directrice générale le pouvoir d'octroyer des contrats pour un montant maximum de 3 000\$ et ces contrats devront être entérinés par résolution.

2010-02-16

14. ESTIMÉ REÇU D'ALARMES CHARLEVOIX INC. POUR LE CENTRE RÉCRÉATIF.

ATTENDU QUE la municipalité a reçu d'Alarmes Charlevoix inc, une offre de services pour la réfection du système 'Alarme incendie du centre récréatif;

ATTENDU QUE la municipalité doit rendre conforme le centre récréatif au schéma de couverture de risques de la MRC de Charlevoix-Est;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gilles Gaudreault, appuyé par Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service reçue d'Alarmes Charlevoix inc. pour la mise à niveau du système d'alarme incendie et l'installation d'un panneau central à défektivité intermittente au centre récréatif au montant de 3 875,50\$ plus les taxes applicables.

2010-02-17

15. FORMATION POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale assiste aux formations de :

- Les lois municipales et,
- L'encadrement juridique des rôles et responsabilités du directeur général.

Que la municipalité paie les frais d'inscriptions et tous les autres frais relatifs au déplacement et autres reliés aux dites formations.

2010-02-18

16. CONGRÈS DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL 2010.

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Monsieur Daniel Boies, inspecteur municipal, assiste au congrès 2010 de la COMBEQ qui se déroulera les 22, 23 et 24 avril, 2010. Que la municipalité paie les frais d'inscription et tous les autres frais relatifs au déplacement, coucher et autres reliés audit congrès.

2010-02-19

17. CONGRÈS DU DIRECTEUR DES INCENDIES 2010.

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Monsieur Daniel Boies, directeur des incendies, assiste au congrès 2010 de la ACISQ qui se déroulera les 22, 23, 24 et 25 mai 2010. Que la municipalité paie la moitié des frais d'inscription et de tous les autres frais relatifs au déplacement, coucher et autres reliés audit congrès.

18. CORRESPONDANCE.

La Mutuelle des municipalités du Québec : ristourne 2009.

2010-02-20

21. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité que la séance ordinaire est levée à 18h52.

MAIRE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 3 février 2010, le Maire conclut qu'il a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.